

## Délibération n°CA-2019-101

---

### Ordre du jour :

1. Informations du président
  2. **Approbation du PV de CA du 13 juin 2019**
  3. **Points à caractères stratégiques :**
    - 3.1. Approbation du Plan de redressement
    - 3.2. Débat d'orientation budgétaire : approbation de la lettre de cadrage budgétaire
    - 3.3. Approbation de la dissolution de la ComUE (CT du 1<sup>er</sup> juillet 2019)
    - 3.4. Approbation de l'évolution du périmètre des composantes : cible et jalons
    - 3.5. Approbation de la charte d'égalité Femmes/Hommes
  4. **Points issus du Comité Technique du 20 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**
    - 4.1. Approbation des règles de rémunération des enseignants associés à mi-temps
    - 4.2. Approbation des règles d'évaluation et de rémunération des contractuels d'enseignement
    - 4.3. Approbation de la mise en place du régime indemnitaire harmonisé pour les personnels BIATSS titulaires et son articulation avec les processus de gestion des ressources humaines
    - 4.4. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'intéressement transitoire à destination des personnels BIATSS titulaires et contractuels permanents
    - 4.5. Approbation de la modification des règles du temps de travail des personnels BIATSS pour la rentrée 2019
    - 4.6. Approbation de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique
    - 4.7. Approbation de la modification des statuts du SCAS
    - 4.8. Approbation de la modification des statuts du département SEFA
  5. **Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :**
    - 5.1. Autorisation de dépôt d'une plainte devant le conseil départemental de l'ordre des médecins
    - 5.2. Approbation de l'augmentation du stipend versé aux étudiants programme ISEP année 2020/2021
    - 5.3. Approbation des tarifs des locaux du site Moulins
    - 5.4. Approbation du prix de l'engagement étudiant 2020
    - 5.5. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours de « vrai-faux médiatique » du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT A
    - 5.6. Approbation des demandes de remises gracieuses (reporté)
    - 5.7. **Approbation des conventions :**
      - 5.7.1. entre l'université de Lille - Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) et le CNRS
      - 5.7.2. de mécénat entre l'université de Lille et AXA Assurances IARD Mutuelle (informatique au féminin)
  - 5.8. **Points issus de la commission formation du 4 juillet 2019 :**
    - 5.8.1. Approbation des tarifs de formation initiale – continue et CLIL
    - 5.8.2. Approbation du calendrier du CLES 2019-2020
    - 5.8.3. Approbation des modifications des modalités d'exonération des droits d'inscription
  - 5.9. **Points issus de la commission recherche du 4 juillet 2019 :**
    - 5.9.1. Subventions Région
  6. **Questions diverses**

Nomination du Directeur du Réseau Franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille*

### **Etaient présents :**

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, FRETEL Anne, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte.

**Etaient excusés (et procuration) :**

Collège A :

FONCEL Jérôme *procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss (à partir de 18h15)*

Collège B :

VIZIOLI Jacopo *procuration à TOULEMONDE Gilles*  
GOUNON Stéphane *procuration à TOULEMONDE Gilles*  
EL KHATTABI Jamal *procuration à RUCKEBUSCH Benoit*

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie *procuration à LENS Anthony*  
SANTRE Fabien *procuration à RUCKEBUSCH Benoit*

Collège étudiants :

MORTYR Marie *procuration à MAUCHAUSSEE Marion*

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric *procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 17h15)*  
DELVALLET Corinne *procuration à FARVAQUE Etienne*  
LEBAS Nicolas *procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 16h)*  
LEYS Annie *procuration à FRETEL Anne*  
PRETE Cosimo *procuration à POTTEAU Aymeric*  
SCOL Nathalie *procuration à CAMART Jean-Christophe*  
OULD ALI Samir *procuration à CAMART Jean-Christophe*

**Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :**

Madame le Recteur : CABUIL Valérie  
Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis  
Agent comptable : LIARD Delphine  
Directrice des Affaires Financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas  
Vice-présidente ressources : DAL Georgette  
Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier  
Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne  
Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel  
Vice-président Stratégie et prospective : BORDET Régis

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier  
Vice-présidente culture : CHAMBOLLE Delphine  
Vice-président partenariats socio-économiques : CORNILLON Ghislain  
Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine  
Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine

**Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma  
UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : CHOJNICKI Xavier  
Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien  
UFR de Géographie : LECLERC Eric  
Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : *FURON Xavier*

Chef du Service Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*

Chargée des affaires institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*

Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

## 2. Approbation du PV de CA du 13 juin 2019

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 11 juillet 2019, le procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 2019 annexé à la présente délibération.



Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **33**

Pour : **33**

Contre : **0**

Abstention : **0**

---

---

**Conseil d'administration**

**13 juin 2019**

**Procès-verbal**

---

---

**Ordre du jour**

**1. Informations du président**

- 1.1 Motion SynergieS relative à la proposition de dissolution de la ComUE Lille-Nord-de-France
2. Approbation du PV de CA du 16 mai 2019

**3. Points à caractères stratégiques**

- 3.1 Présentation de la politique de prévention des risques
- 3.2 Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec le LUC (Lille Université Club)
- 3.3 Stratégie des classements internationaux
- 3.4 Approbation des modifications des statuts de l'Université Numérique Thématique : "Université Ouverte des Humanités"

**4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université**

- 4.1 Approbation du projet d'installation d'un SAS d'Insertion pour des familles ROM sur le site de l'Epi de Soil dans le cadre du dispositif « SAS vers l'inclusion sociale »
- 4.2 Approbation de la création d'un emploi de professeur des universités suite à l'affectation d'un lauréat du concours d'agrégation de science politique
- 4.3 Approbation des remises gracieuses
- 4.4 Approbation des frais de placement dans le cadre du programme ISEP (International Student Exchange Program) à compter de l'année universitaire 2020/2021
- 4.5 Approbation de la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019
- 4.6 Approbation des critères généraux pour le remboursement des droits d'inscription aux diplômes nationaux acquittés, suite à annulation de l'inscription
- 4.7 Approbation de la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation
- 4.8 Approbation de la demande d'autorisation à accueillir au sein de l'Université de Lille des personnes sous le statut de volontaires dans le cadre du volontariat en service civique
- 4.9 Approbation d'organisation de deux bourses aux livres dans les bibliothèques du SCD en 2019

**4.10. Approbation des conventions**

- 4.10.1. Convention attributive de subvention à l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlins »
- 4.10.2. Convention de mécénat « informatique au féminin » avec le groupe AXA (reporté)

**4.11. Points issus de la commission recherche du 6 juin 2019 :**

- 4.11.1. Subventions Région

**5. Questions diverses**

Désignation d'un étudiant et son suppléant au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Lille pour la session 2019

---

---

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

**Etaient présents :**

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, GULABKHAN Wasiim, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, DELVALLET Corinne, LEYS Annie, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte.

**Etaient excusés (et procuration) :**

Collège A :

NIEWIADOMSKI Christophe  
POTTEAU Aymeric  
MELNYK Patricia  
FONCEL Jérôme

procuration à BENOIT Martine  
procuration à FARVAQUE Etienne  
procuration à BENOIT Martine  
procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss

Collège B :

FRETEL Anne  
TOULEMONDE Gilles

procuration à LENS Anthony

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie  
RUCKEBUSCH Benoit

procuration à DEGRENIER Karine (à partir de 17h30)  
procuration à EL KHATTABI Jamal (à partir de 16h49)

Collège étudiants :

RELIQUET Benjamin  
MORTYR Marie

procuration à MAUCHAUSSEE Marion  
procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric  
DELVALLET Corinne  
LEBAS Nicolas  
LEYS Annie  
PRETE Cosimo  
SCOL Nathalie

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 17h20)  
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)  
procuration à CAMART Jean-Christophe  
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)  
procuration à LENS Anthony  
procuration à CAMART Jean-Christophe

**Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :**

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas  
Vice-présidente ressources : DAL Georgette  
Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : JOURDAN Emmanuelle  
Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine  
Vice-présidente communication : ROUX Laëtitia  
Vice-président recherche (sciences humaines et sociales) : SABOT Philippe

**Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma  
Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien  
Faculté de Chirurgie Dentaire : DEVEAUX Etienne (excusé)

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie  
Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Chef du Service Affaires Institutionnelles : ZALIK François  
Chargée des affaires institutionnelles : D'HU Marie-Sylvia  
Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

**La séance est ouverte à 14h33**

---

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, présente l'ordre du jour.

## 1. Informations du président

En préambule, le **Président** accueille Bénédicte SAMYN-PETIT, déléguée régionale par intérim au CNRS, remplaçante de Madame Françoise PAILLOUS. Il accueille également François ZALIK en qualité de chef du service des affaires institutionnelles, succédant à Xavier BOLLENGIER.

Le Président annonce également l'élection, le 6 juin dernier, d'Angela BARTOLO comme directrice de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Psychologie, succédant à Sabine DE BOSSCHER. Une nouvelle cheffe de cabinet, Nawelle RAHMOUNE, succède à Clément CHAMPION.

Le Président souligne également l'arrivée d'une nouvelle directrice des affaires financières, Sophie BLANQUART, qui rejoint l'université le lundi 17 juin afin de remplacer Vincent GUIDEZ.

**Le Président** déclare que le rapport du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) sera prochainement mis à disposition des élus. Il explique l'avoir déjà en sa possession et disposer d'un droit de réponse ; un courrier sera joint à ce rapport qui deviendra alors public et sera disponible sur le site du HCERES. Le Président précise qu'il attend l'accord du HCERES pour pouvoir le communiquer aux élus, et envisage également de le communiquer à l'ensemble du personnel universitaire. Il considère ce rapport constructif et fidèle à la situation dans laquelle se trouvait l'université au mois de janvier, car ce travail a eu lieu dans une période peu propice en raison de la fusion récente. Le Président souhaite remercier l'ensemble des personnels et étudiants qui ont contribué à l'élaboration du rapport d'autoévaluation et pour leur participation aux différentes visites de comité.

**Le Président** informe les membres du conseil, que l'université a le plaisir de comptabiliser six nominations parmi les lauréats de la 21<sup>ème</sup> promo de l'IUF (Institut Universitaire de France) :

- Membres juniors à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour une durée de 5 ans :
  - Mickaël BAUDIN
  - Jean-Philippe DEROSIER
  - Jacobo GRAJALES
  - Maude JIMENEZ
- Membres sénior à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 5 ans :
  - Patrick CORDIER
  - Isabelle FOURNIER

**Le Président** précise qu'en raison d'un ordre du jour copieux, le conseil d'administration du jeudi 11 juillet commencera à 13h30. Un conseil d'administration restreint se tiendra préalablement au conseil plénier. Le Président émet l'hypothèse de débiter les prochains conseils d'administration avant 14h, et de les délocaliser sur les différents campus à partir de septembre.

Un cycle de formation des élus est programmé mais en raison de l'information tardive, le Président avec l'accord des services, propose de le reporter au mois de septembre. Il avise les élus que les services communiqueront au plus vite les dates des séances du conseil d'administration du premier semestre 2020.

**Le Président** déclare avoir reçu une motion de la part du groupe SynergieS et laisse donc la parole à celui-ci.

### 1.1 Motion SynergieS relative à la proposition de dissolution de la ComUE Lille-Nord-de-France

**Marjorie MEISS (SynergieS)** explique que le dépôt de la motion est consécutif au débat entamé lors du dernier conseil d'administration portant sur la dissolution de la ComUE, et les conséquences de l'intégration de ses missions, dont l'ESPE, à l'Université de Lille.

**Le Président** déclare que cette motion est une manière de mettre l'Etat face à ses responsabilités, notamment sur la question du transfert de l'ensemble des actifs et du passif de la ComUE vers l'Université de Lille. Pour le Président, ce transfert est indispensable pour que l'Université de Lille puisse accueillir la ComUE dans les meilleures conditions possibles. Il redoute que l'Etat profite de

l'opération pour supprimer des financements, mettant ainsi l'université dans une situation périlleuse. Il ajoute que si les élus acceptent cette motion, celle-ci sera transmise au Ministère, accompagnée d'un courrier qui précisera les attentes de l'université. Le Président indique qu'il est temps de prendre une décision mais que les élus ne peuvent pas se prononcer sans avoir à leur disposition des données stabilisées et factuelles.

**Martine BENOIT (SynergieS)** demande s'il ne serait pas pertinent d'indiquer dans la motion que les élus du conseil d'administration sont d'accord avec la déclaration commune des établissements membres de la COMUE, et de mentionner la date de cette dernière.

**Marjorie MEISS (SynergieS)** répond qu'il est indiqué dans la motion « *Faisant suite aux échanges entre les partenaires ...* »

**Martine BENOIT (SynergieS)** ajoute qu'il s'agit plus que d'un échange, car il y a bien eu déclaration.

**Le Président** rappelle le contexte de cette déclaration, dont Nour-Eddine OUSSOUS (Vice-président relations territoriales) a fait état lors du dernier conseil d'administration. Il rappelle que par cette déclaration, les membres fondateurs de la COMUE, réunis à l'initiative du Président de l'Université de Lille, ont exprimé le souhait de confier à cette dernière la mise en œuvre des missions communes, en sus de l'intégration de l'ESPE à l'université. L'université de Lille s'est quant à elle engagée à accueillir ces missions et à y consacrer les moyens nécessaires. Toutefois, cela implique que lesdits moyens soient garantis. Or, l'Etat considère que les emplois hors ESPE sont des emplois liés au contrat quinquennal actuel de la ComUE. Pour mémoire, la ComUE a contractualisé 72 emplois répartis dans les différents établissements membres, dont une vingtaine restent attachés à celle-ci et peuvent être considérés comme un bien commun. A cet égard, la motion du conseil d'administration viendra fortement appuyer la demande de garantie exprimée par l'université auprès de l'Etat.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** explique que les membres du collège doctoral s'interrogent sur l'avenir du collège et souhaitent savoir si les bourses seront maintenues. Il informe le Président qu'il sera interpellé par une lettre des représentants des doctorants et doctorantes à ce sujet.

**Le Président** répond que le nombre de financement de thèses, notamment par la Région, n'est pas remis en cause. Il va de soi que le collège doctoral sera maintenu, cependant se pose la question de l'articulation avec Amiens. En effet, les conditions d'accueil des établissements partenaires pourront être rendues plus complexes, l'alternative étant alors de se tourner vers Amiens.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU)** déclare que la motion ne fait pas mention du volet personnel, or il s'agit d'une des préoccupations majeures de ce dossier, et notamment le sujet des personnels contractuels. Il énonce que si le sujet n'est pas abordé, il sera évité, et pense qu'il faut avoir le courage d'aborder ces questions. Il souhaite que le sujet de la succession de la ComUE soit discuté, car sa disparition s'accompagne de la recombinaison de nouveaux sous-ensembles, mais le temps nécessaire n'est pas pris pour faire émerger un véritable projet et éviter de nouvelles erreurs. Il aimerait que chacun s'écoute et que les avis de la minorité soient pris en compte sur cette question. Concernant le régime indemnitaire des personnels de la ComUE qui est plus avantageux que celui de l'université, il souhaite savoir si l'université va fonctionner avec deux régimes indemnitaires.

**Marjorie MEISS (SynergieS)** explique que la question des régimes indemnitaires est posée par la motion.

**Le Président** ajoute que cette question est la plus délicate, car les personnels de la ComUE disposent de 10 jours de congés supplémentaires par rapport au nombre de jours de congés des personnels de l'Université de Lille. De plus le régime indemnitaire des personnels de catégorie C est nettement supérieur à celui des personnels de l'université. Il ne sera pas possible d'aligner l'ensemble des personnels de l'université sur le régime indemnitaire de la ComUE. Il ne sera également pas possible d'avoir un système à deux vitesses, à moins que le régime indemnitaire des personnels de la ComUE soit un acquis non négociable. Le Président explique qu'il plaidera pour qu'il y ait, après une éventuelle période transitoire, un réalignement pour l'ensemble des personnels. Par conséquent, le Président propose que ce débat se tienne lors du prochain conseil d'administration. Aujourd'hui, il

s'agit de se prononcer sur la motion proposée suite à la présentation faite par Nour-Eddine OUSSOUS (Vice-président relations territoriales) lors du dernier conseil d'administration.

Lors du prochain conseil d'administration, les élus devront se prononcer sur la dissolution de la ComUE et sur la reprise de son activité par l'université, en fonction du retour de l'Etat et de la Région. Le Président informe les élus que cette discussion a débuté dans les conseils d'administration des autres établissements. Par conséquent les neuf membres fondateurs auront statué sur cette dissolution fin juillet, pour permettre à la ComUE de statuer à son tour en septembre ou octobre.

Il ajoute que cette motion vient conforter les arguments du Président de l'établissement, et peut constituer un levier auprès de l'Etat pour faire valoir les conditions posées par l'Université de Lille pour reprendre les missions de la ComUE.

**Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR)** déclare que lors du conseil d'administration du 16 mai dernier, la liste SUniR s'est prononcée sur ce point et a demandé quel serait l'impact de l'intégration de l'activité et des moyens, notamment sur le régime indemnitaire et les personnels contractuels, dont les personnels ESPE. Il demande quelles seront les conséquences, si le Ministère n'accepte pas les garanties demandées par l'université.

**Le Président** répond que l'Etat ne s'est pas prononcé de manière formelle sur les différentes garanties réclamées par l'université, qui attend des réponses concrètes notamment sur la question du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la ComUE. Se pose également la question du transfert de la gestion du Plan Campus à l'université. Le Président suggère au collectif SUniR de s'associer à la motion proposée par SynergieS.

**Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR)** indique que le collectif SUniR s'associe à cette motion, car il s'agit d'un point évoqué lors du dernier conseil. Il demande également si des réponses seront apportées au prochain conseil d'administration.

**Le Président** répond que si aucune réponse n'est apportée au mois de juillet, il invitera les élus à discuter sur la dissolution de la ComUE car il convient de se positionner sur une politique de site autour de l'I-SITE. Les élus pourront refuser de voter en justifiant qu'ils ne sont pas suffisamment éclairés sur les conditions de reprise des missions de la ComUE. Si aucune réponse n'est apportée par l'Etat, celui-ci devra prendre ses responsabilités car l'université, qui est déjà dans une situation fragile, ne peut pas accueillir un ensemble qui pourrait la mettre davantage en difficulté.

**Marion MAUCHAUSSEE (Inter'Asso)** souhaite préciser l'intervention de Léo PETIT concernant la lettre des doctorants qui va être envoyée. L'inquiétude des doctorants ne porte pas tant sur les contrats doctoraux que sur les bourses de mobilité financées par le collège doctoral. L'appel à projet du mois d'avril 2019 a été supprimé et celui du mois de novembre sera potentiellement supprimé également, de ce fait elle demande quelles sont les solutions afin de remédier à cette situation.

**Le Président** énonce que ces questions vont au-delà de la problématique de l'intégration de la ComUE à l'Université de Lille, car elles concernent la politique régionale. Il explique que Nicolas LEBAS (représentant de la Région Hauts de France) a garanti les moyens affectés actuellement à la ComUE pour le financement de personnels contractuels. Toutefois si les missions sont terminées avec un non renouvellement des contrats, la Région s'engage à consacrer les moyens à l'enseignement supérieur et à la recherche par le biais de bourses. Cet engagement ayant été énoncé verbalement, le Président demandera à Nicolas LEBAS de le formuler par écrit. Cet engagement est rassurant, malgré le fait que la Région ait diminué le financement de la ComUE de 900 000€ à 680 000€.

**Ludovic RODRIGUEZ (SUniR)** demande au Président d'envoyer les statuts de la ComUE, afin que les élus puissent disposer de l'ensemble des éléments.

**Le Président** indique que les statuts se trouvent sur le site de la ComUE.

**Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR)** rebondit sur les propos de Jamal EL KHATTABI relatifs aux personnels contractuels, à la masse salariale, et au régime indemnitaire.

**Le Président** rappelle que le régime indemnitaire n'est pas soclé car il s'agit d'un choix politique de l'établissement. L'Etat n'a pas à s'engager sur le régime indemnitaire des personnels de la ComUE, à moins qu'il ne s'agisse d'un acquis.



**Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR)** ajoute que le dernier paragraphe de la motion précise que le conseil d'administration demande une analyse d'impact notamment sur les régimes indemnitaires.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU)** demande quelles missions seront déléguées à l'Université de Lille.

**Le Président** informe qu'un engagement a été pris lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril de mettre en place des groupes de travail. Un premier groupe, animé par Marie-Dominique SAVINA, travaille sur les ressources, tandis qu'un second groupe animé par Pierre-Marie ROBERT et Nour-Eddine OUSSOUS réfléchit aux actions transversales. Le calendrier est difficile à définir, car il n'y a pas encore de retour de la part de l'Etat, cependant les présidents se réunissent régulièrement pour discuter des sujets à mettre œuvre pour la partie associative de la Région Hauts-de-France, car il convient de distinguer les politiques de site des missions communes de territoire. La Région Hauts-de-France sera découpée en trois zones qui contractualiseront avec l'Etat:

- Lille et ses partenaires de l'I-SITE
- Alliance entre les Université d'Amiens, ULCO et Artois
- Alliance entre l'Université de Valenciennes et l'Institut Catholique

La partie associative ne sera pas vue par l'Etat, car elle ne nécessitera pas de moyens. Cette association sera présente uniquement pour l'intérêt d'un territoire et explorer des pistes de travail dont la carte des formations ou encore l'observatoire régional de l'enseignement supérieur. Pour conclure, Le Président déclare avoir eu un échange avec Madame le recteur et le préfet concernant les différents enjeux, et remercie Madame le recteur de son soutien dans la démarche de l'Université vis-à-vis de l'Etat.

***Le Président soumet la motion SynergieS relative à la proposition de dissolution de la ComUE Lille-Nord-de-France, à l'approbation du conseil.***  
(délibération n°CA-2019-082)

#### **Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 33**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de prendre part au vote : 1

## 2. Approbation du PV de CA du 16 mai 2019

### Présentation :

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** informe de la correction de quelques coquilles, mais indique qu'aucune demande de modification n'a été formulée.

***Le Président soumet le procès-verbal de CA du 16 mai 2019 à l'approbation du Conseil.***  
(délibération n°CA-2019-083)

#### **Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

### 3. Points à caractères stratégiques

#### 3.1 Présentation de la politique de prévention des risques

##### Présentation :

**Le Président** excuse l'absence de Georgette DAL (Vice-présidente ressources), retenue à un conseil académique restreint.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** informe que la politique de prévention des risques de l'Université de Lille a pour but de permettre d'anticiper les problèmes pour les étudiants et les personnels de l'université. Ses objectifs sont d'assurer la sécurité physique et la santé mentale des personnels et usagers, mettre en place une organisation de la prévention et réaliser un programme annuel de prévention.

Cette politique de prévention se décline en deux grands axes :

- Un axe fonctionnel pour prévenir les risques sur le terrain et améliorer les conditions de travail des personnels et usagers, par le biais d'éléments patrimoniaux et de maîtrise des risques.
- Un axe organisationnel pour favoriser la prise en compte des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail dans le fonctionnement de l'établissement, par le déploiement d'une démarche de prévention. Cette dimension organisationnelle est importante pour l'université afin de dynamiser le réseau des acteurs de la prévention, améliorer la communication sur l'organisation en matière de prévention dans le but de favoriser le dialogue social, et poursuivre la mutualisation avec les partenaires.

**Thomas BECQUEREL (Directeur et Conseiller de prévention)** explique que l'organisation de la prévention au sein de l'Université de Lille repose sur le président et le directeur général des services qui s'appuient sur des acteurs relais que sont le conseil de prévention, le médecin de prévention et l'assistante sociale. Cette organisation se fait sous couvert du Comité Technique qui confie cette mission de contrôle de la démarche de prévention au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CHSCT est épaulé par la maison de la médiation où se trouvent les cellules harcèlement sexuel et harcèlement moral, contribuant à la démarche de prévention des risques psycho-sociaux.

La démarche de prévention se décline à tous les niveaux de l'établissement, avec des coordinateurs de prévention au sein des UFR et services communs, au niveau des chefs de services ainsi que tous les agents qui sont acteurs de la prévention au sein de l'établissement. Au niveau national, l'organisation de la prévention à l'université est rattachée à l'inspection de santé et sécurité au travail qui est venue auditer l'établissement et vérifier son état de conformité suite au processus de fusion.

Thomas BECQUEREL explique que la Direction de la prévention des risques se situe sur le campus de la Cité scientifique et est construite sur trois niveaux :

- Au niveau central se trouve le conseiller de prévention (Thomas BECQUEREL) et des référents métiers (risque chimique, biologique, radioactif, incendie, etc) et animateurs de prévention pour couvrir les grands risques de l'établissement.
- Au niveau intermédiaire on retrouve les UFR à risque tels que la Faculté de Sciences et Technologies, Pharmacie ou encore Polytech Lille. Des coordinateurs sont présentes pour animer la démarche de prévention et interagir avec l'ensemble des assistants de prévention.
- Au niveau local il y a 184 assistants de prévention dont 131 sont issus de l'université. Cela signifie que la démarche de mutualisation avec les partenaires (CNRS, INSERM etc) est à la fois importante et une réalité en terme de prévention.

Diverses actions ont été menées en 2018 :

- Pour les travaux, un budget a été consacré à l'installation de 10 sorbonnes sur la partie chimie.
- Installation du CHSCT, garant des préventions.
- Harmonisation des documents et procédures.
- Mise en conformité, après un état des lieux, des différents équipements à risque.
- Renforcement du service de santé au travail par le recrutement de plusieurs médecins.

Des perspectives pour l'année 2020 sont également définies :

- Réaliser un document unique de l'évaluation des risques afin de justifier toute demande financière pour des questions de santé et de sécurité au travail. Ce document sera un prérequis au dialogue de gestion et pourra être utilisé comme un véritable outil de démarche de la prévention
- Définir des objectifs de formation pour former l'ensemble des personnels techniques et logistiques à la formation geste et posture pour diminuer l'accidentologie. L'université recense 570 accidents du travail dont les deux premières causes sont les chutes et les accidents de manutention.
- Mettre en place l'organisation de la prévention en définissant les responsabilités et les délégations en santé et sécurité au travail. Il convient également de mettre en place une instruction santé et sécurité au travail
- Effectuer des travaux liés à la sécurité notamment la restructuration de la chimie, le déménagement de l'IUT A Recueil et le remplacement du système de sécurité incendie.
- Accompagner les fusions de structures notamment en santé où un coordinateur de prévention devra être désigné et définir les thématiques dont celle de l'élimination des déchets dangereux qui est un risque important au niveau de l'établissement.
- Continuer la démarche de mutualisation avec les partenaires lillois, permettant dans le cadre du projet d'université cible d'aboutir à une démarche commune notamment sur la prévention.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** explique avoir pris ses fonctions en septembre dernier. Il rappelle que la santé au travail est en charge de prévenir toute altération de la santé mentale et physique des agents. Pour pouvoir prévenir, il importe de connaître tous les risques et dangers potentiels au sein de l'établissement, ce qui relève de la responsabilité de l'employeur. A cette fin il peut être demandé aux structures et services de l'université d'identifier tous les dangers auxquels leurs agents sont exposés.

Le service de santé au travail met en place deux moyens d'action:

- En premier lieu, les visites médicales obligatoires, qui constituent un temps important pour permettre d'échanger avec l'agent sur ses conditions de travail. Lors de ces visites, le médecin de prévention peut prescrire ou réaliser des examens complémentaires en lien avec les expositions professionnelles ou dans l'optique de vérifier les aptitudes de l'agent pour le poste. Ces visites permettent d'élaborer un suivi santé-travail et le décret met en évidence deux cas de figure :
  - *Les agents bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée (SMR)* notamment les personnes en Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les femmes enceintes en raison des éventuelles expositions aux risques ou dangers. Une liste des risques spécifiques est en cours d'élaboration, dans le but d'établir une périodicité des visites médicales pour les personnels exposés à des agents chimiques. Le décret impose que ces agents effectuent une visite médicale chaque année.
  - *Les agents bénéficiant d'une surveillance médicale simple (SMS)* devront, quant à eux, passer une visite médicale tous les cinq ans.
- En second lieu, les actions sur le milieu professionnel ; toutefois, elles ne sont pas encore menées correctement en raison du manque de moyens humains et logistiques. Leur mise en place est en cours et devrait être effective en 2020.

Concernant les visites médicales, le Docteur DEGREEF insiste sur le fait qu'un agent peut solliciter le médecin du travail et ajoute que ce dernier peut le recevoir afin de mettre en corrélation son poste de travail avec son état de santé.

Le Docteur DEGREEF explique avoir repris une situation difficile car il restait un seul médecin du travail sur l'année 2018. Il a pu se rendre compte d'un retard conséquent dans l'organisation des visites médicales périodiques et d'une large disparité dans les prises en charge et procédures en ce qui concerne les risques. Son rôle premier était d'homogénéiser cette situation avec un principe unique, qui est le même service rendu quel que soit l'agent ou quel que soit le lieu. Il est nécessaire de donner sa place à chaque risque (biologique, chimique, risques psychosociaux, risques de chute).

Concernant l'effectif du service Santé au travail, le Docteur DEGREEF explique avoir présenté un projet qui a permis d'intégrer quatre médecins au sein du service. Le recrutement a permis d'augmenter les personnels infirmiers, qui s'associent à une partie du suivi en effectuant des visites d'information et de prévention. Ce service est composé également d'un ergonome présent pour les

aménagements des postes de travail. Le service Santé au travail est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui travaille également avec des organismes ministériels et des partenaires médicaux.

Il déclare que le suivi périodique a repris, par conséquent des demandes vont être faites aux personnes ressources au sein des entités, pour permettre de croiser des listes d'effectif et mettre en place des suivis qui seront impulsés par la suite.

Il souhaite que la direction aide le service à avoir une cartographie complète des risques au sein de l'établissement.

Pour terminer son intervention, le Docteur DEGREEF rappelle que lorsqu'un agent est en arrêt maladie, il peut demander une visite médicale de pré-reprise afin de se préparer à une éventuelle reprise et déterminer une temporalité et un aménagement dédié.

### **Débat :**

**Benoit RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille)** souhaite savoir si le document exposé a été présenté au CHSCT et si ce dernier a émis un avis sur cette organisation.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** explique qu'il s'agit d'une présentation et non pas d'un avis. Des présentations ont été faites devant le CHSCT pour l'organisation de la prévention au sein de l'université.

**Le Président** ajoute que l'enjeu pour l'université est l'élaboration, dans les meilleurs délais, de la cartographie des risques, car il est de sa responsabilité en tant que Président de connaître les conditions de travail des agents. Il se réjouit du développement du service de prévention car rappelle que la situation de l'Université de Lille était critique avant l'arrivée du Docteur DEGREEF.

**Etienne FARVAQUE (Synergies)** déclare que la présentation donne l'impression que l'ensemble de l'architecture repose sur les composantes. Il souhaite savoir quel est le lien avec les unités de recherche.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** précise qu'il s'agit d'un abus de langage, car il parle en effet de toutes les unités fonctionnelles de l'université et n'oublie pas les chercheurs.

**Thomas BEQUEREL (Directeur, Conseiller prévention)** complète les propos du Docteur DEGREEF en énonçant que parmi les 184 agents de prévention, la majorité sont dans les laboratoires de recherche afin que le conseil soit fait au plus près possible des personnes exposées à des risques conséquents.

**Léo PETIT (SUD-SOLAIDAIRES & ASSOS)** remercie les intervenants pour leur présentation. Il remarque que la présentation ne mentionne pas les campus de Roubaix, Tourcoing et Ronchin. Il souhaite donc savoir si ces lieux sont pris en compte.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** explique que tous les lieux sont pris en compte, la présentation se réfère uniquement à l'implantation géographique des équipes. La station marine de Wimereux est rattachée au campus de la Cité scientifique, les campus de Roubaix/Tourcoing et Ronchin sont rattachés au siège de l'université.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** indique que le fait de ne pas avoir de médecin du travail sur le lieu de travail constitue un problème, car les personnels et les usagers ayant recours à la médecine du travail devront se déplacer.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** précise que lorsqu'il est question de dossier sensible, le personnel est favorable à ce que la visite ne se déroule pas sur le lieu de travail.

**Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR)** rappelle au président, que celui-ci avait demandé un focus sur l'université et notamment sur l'IUT du Recueil. Il déclare avoir reçu, avec Thomas BECQUEREL, deux inspecteur auxquels ils ont remis leur document unique en ayant fait le tour des difficultés. Il ajoute que le président souhaitait que cet audit permette au Ministère d'abonder le plan de financement de l'université, il souhaite donc savoir si ce dernier a eu un retour et si cela a suscité un déclenchement quant au plan de financement.

Concernant les visites médicales, il déclare que lors de sa visite médicale, il a été reçu par une infirmière avec la porte ouverte ce qui a nui à la confidentialité. Cette infirmière était en état de stress car elle devait également assurer l'accueil du service, ce qui provoquait de nombreuses absences durant la visite. Il ajoute que des moyens en terme de médecins et infirmiers sont certes importants, mais il convient également de consacrer des moyens à l'accueil, il demande donc si ce point a pu être amélioré.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** rappelle qu'il n'était pas présent il y a encore un an, et précise que des moyens ont été déployés pour que toute consultation puisse être faite dans les meilleures conditions.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** ajoute que l'université est passée de 1 à 5 médecins depuis septembre 2018. Le Docteur DEGREEF a construit entièrement, avec l'appui de l'établissement, le service santé au travail.

**Le Président** affirme que le nombre de médecin était pratiquement nul, car le Docteur DEGREEF est arrivé au moment du départ du **Docteur VERQUIN**.

**Le Docteur DEGREEF (Médecine du travail, Coordinateur du Service Santé au Travail)** déclare qu'il est parti d'une page blanche, car il n'a eu aucune transmission, ce qui présente certes un inconvénient, mais se révèle également un avantage. Il ajoute que le service est dans une phase intermédiaire, car la cartographie des risques va permettre de prioriser les visites médicales pour certains agents, suite à la demande de l'inspection du travail. Il convient d'être logique et voir d'un œil positif les choses et aider à les mettre en place. Il explique être présent pour faire prendre conscience de l'importance de la santé au travail, et demande de l'aide de la part des personnels pour arriver aux objectifs fixés.

**Le Président** déclare que le Recueil est un sujet de grande inquiétude car le montant de 4,5 millions d'euros promis par l'Etat en 2018 est remis en cause, n'étant pas inscrit dans la loi de finances 2020. Si l'Université de Lille n'obtient pas les crédits nécessaires pour rapatrier le Recueil sur le campus de la Cité scientifique, il s'agira d'une fermeture pure et simple. Il ajoute avoir eu cette discussion à ce sujet avec Madame le Recteur et le préfet, à l'issue de laquelle un courrier conjoint a été adressé à l'Etat. Si le courrier ne donne aucune satisfaction, une injonction de fermeture sera émise car le site n'est plus en capacité à accueillir des usagers. Par conséquent l'université perdra l'IUT de chimie et de Génie Mécanique et Productique (GMP). L'université ne parvient pas à réunir l'enveloppe de 18 millions d'euros malgré l'obtention, par Madame le Recteur, d'une somme de 2,5 millions d'euros provenant des Contrats de Plan Etat-Région (CPER).

**Benoit RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille)** souhaite savoir s'il est envisagé un volet communication auprès des personnels et des chefs de service pour la mise à disposition et l'utilisation des registres santé-sécurité, ainsi que pour connaître les assistants de prévention au sein des différents services.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** explique que cette communication a été faite à la demande des représentants du personnel dans le cadre du CHSCT. Il y a donc eu une diffusion d'information aux chefs de service relative aux assistants de prévention dans les unités fonctionnelles.

### 3.2 Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec le LUC (Lille Université Club)

#### Présentation :

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** déclare qu'il est proposé aux élus de prolonger la convention pour une durée de deux ans, et d'augmenter le montant de la redevance versée par le LUC. Il précise que malgré cette augmentation, le support fourni par l'Université et les acteurs que sont la Mairie et la Région reste très important.

Le LUC est une association qui a des racines universitaires, bien qu'elle soit indépendante aujourd'hui. Toutefois des liens sont encore présents avec l'université. Nicolas POSTEL précise que l'université a accepté de prolonger la convention pour une durée de deux ans, non reconductible, permettant au LUC de concrétiser son déménagement à Lomme, et de préserver certains des liens historiques avec cette association.

Il indique qu'une nouvelle rédaction de cet avenant est proposée aux élus, proposant l'augmentation de la redevance, pour l'établir à 200 000€ au lieu de 160 000€.

#### Débat :

**Virginie MULLIER (SynergieS)** déclare qu'elle n'a pas pu bénéficier des tarifs préférentiels prévus à la convention pour les personnels, alors que l'université fait un effort important en demandant une redevance peu élevée de 200 000€. Elle ajoute que la mise à disposition des installations sportives a en outre un impact sur les créneaux universitaires.

Elle souhaite connaître le nombre de personnels et étudiants de l'Université de Lille bénéficiant des inscriptions au LUC. Elle souhaite savoir quels seront les avantages dont l'Université de Lille pourra disposer sur les installations sportives et les tarifs préférentiels, lorsque le LUC sera installé à Lomme.

**Le Président** confirme que le montant de la redevance ne couvre pas l'usage réel des installations sportives. Toutefois, en raison des liens historiques entre le LUC et l'Université, les deux structures sont imbriquées, et l'université porte une forme de responsabilité sur l'avenir du LUC. La Mairie de Lille et la Mairie de Lomme portent un projet d'une quinzaine de millions d'euros, auquel l'Université de Lille sera dès lors associée. Les étudiants de l'Université de Lille pourront dans ce cadre bénéficier des nouvelles installations sportives.

Par ailleurs, le LUC rencontrera probablement des difficultés pour réunir l'enveloppe nécessaire à la construction du nouveau plateau sportif. C'est pour cela qu'une demande de prorogation de la convention pour une durée de deux ans est demandée. Le Président déclare être favorable à la reconduction de la convention mais pour une durée de deux années maximum.

Pour ce qui est des créneaux horaires, certains sont en collision avec l'activité de l'Université mais il y a tout de même les créneaux du week-end et ceux des vacances scolaires où les infrastructures universitaires peuvent être mises à disposition du LUC vacances.

**Wasiim GULABKHAN (Active ta Fac)** souhaite connaître l'origine de l'augmentation de la redevance et ajoute que cette augmentation va engendrer une hausse de la cotisation pour les usagers.

**Le Président** explique que cette hausse est financée par les subventions qui proviennent de la MEL et de la Région ; dès lors la cotisation ne devrait pas augmenter.

**Wasiim GULABKHAN (Active ta Fac)** souhaite savoir si une fois installé à Lomme, le LUC continuera à accueillir toutes les disciplines, dont les disciplines aquatiques.

**Le Président** ne peut pas répondre sur la question des infrastructures mais ajoute que si l'Université se détache du LUC aujourd'hui, elle ne pourra bénéficier d'aucun droit de regard sur le projet. Si la convention est prorogée, l'université pourra participer aux négociations, notamment sur l'accueil des étudiants. Il explique que le manque de piscines pose problème sur la métropole, de ce fait la piscine de l'Université de Lille est fortement sollicitée. Il ajoute qu'il a été rappelé que l'Université de Lille disposait d'autres plateaux sportifs notamment sur le campus de la Cité scientifique, afin de rééquilibrer les créneaux horaires.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** rappelle que le LUC est dans une situation financière difficile bien qu'ayant fait des efforts importants en matière de gestion interne, notamment sur les frais de personnels. Le soutien de ses partenaires est toujours requis, c'est pourquoi l'Université de Lille consent à prolonger le partenariat avec en contrepartie une augmentation de la redevance, qui reste sans rapport avec la réalité d'usage des infrastructures. Cet effort de l'Université crée les conditions de la pérennité ultérieure du partenariat avec le LUC, tout en préservant sa priorité pour les créneaux horaires.

**Léo PETIT (SUD SOLIDAIRES & ASSOS)** souhaite savoir s'il s'agit bien d'une association loi 1901 subventionnée par l'université et non pas d'une association de l'Université de Lille. Il ajoute que l'Université dispose d'un service des sports (SUAPS) provenant de l'ancienne université Lille 2 et s'étend aujourd'hui à l'ensemble de l'université fusionnée. Il ne comprend donc pas ce point à l'ordre du jour.

**Le Président** explique que le SUAPS est un service commun inscrit dans les statuts de l'université, qui est au service des usagers.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** souhaite connaître l'objectif du LUC.

**Le Président** précise que le LUC est une association qui a ses propres statuts ; l'Université de Lille dispose de sièges au sein de son conseil d'administration. Cette association compte un certain nombre d'étudiants de l'Université de Lille parmi ses adhérents. Il confirme que l'Université de Lille ne subventionne pas le LUC, mais qu'elle met à disposition des infrastructures sportives en contrepartie d'une redevance.

**Anthony LENS (SynergieS)** déclare que si l'université perçoit une redevance, c'est que cela à un coût pour celle-ci. Par conséquent il souhaite savoir combien coûte le LUC à l'université.

**Le Président** répond qu'il est difficile d'estimer le coût réel, en prenant notamment en compte les frais de personnels ou de fluides. Pour ce qui est des personnels, cet avenant a fait l'objet d'une discussion afin que le LUC prenne en charge certaines opérations. L'usure des infrastructures est également difficile à chiffrer, mais il est évident qu'une redevance de 200 000€ est insuffisante. Cependant, la prolongation du partenariat traduit la volonté de l'université de rester en lien avec cette association après l'échéance de la convention en 2021.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** ajoute qu'il faut distinguer le coût réel et le coût marginal qui est le coût du surplus d'activité lié au LUC. Cette proposition reste favorable au LUC mais elle ne peut certes pas se prolonger dans la durée. Le prolongement de la convention permet au LUC d'éviter une situation difficile pendant 2 ans.

**Virginie MULLIER (SynergieS)** souhaite s'assurer que les personnels universitaires bénéficient d'une réduction des cotisations.

**Le Président** énonce que si les élus approuvent l'avenant, celui-ci peut être conditionné à une demande du conseil d'administration pour une application des tarifs préférentiels à l'ensemble des personnels de l'Université de Lille.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP-FSU)** déclare qu'un tableau à deux colonnes devrait être élaboré pour connaître les pertes et les gains de l'université car le gain n'est pas uniquement matériel mais il est aussi immatériel. Il ajoute que le montant de la redevance est certes minime mais ne pas la percevoir serait une perte de 200 000€ pour l'université, ce qui pourrait être néfaste compte tenu de sa situation financière actuelle. Il conclut en déclarant que les personnels universitaires devraient bénéficier des tarifs préférentiels.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** informe que les tarifs préférentiels seront mis dans l'annexe de la convention.

**Le Président soumet l'avenant à la convention de partenariat avec le LUC à l'approbation  
du Conseil.**

(délibération n°CA-2019-084)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 33**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de prendre part au vote : 1

**3.3 Stratégie des classements internationaux**

**Présentation :**

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** présente l'état d'avancement de travaux ayant pour thème le positionnement de l'université dans les classements internationaux et la stratégie en la matière.

Parmi les divers classements internationaux, Philippe SABOT en présente quatre qui sont les suivants :

- Classement de Shanghai
- Times Higher Education
- QS World University Ranking
- Leiden Ranking

Ces classements internationaux sont divisés en trois grandes catégories : classements recherches, classements généralistes et classements thématiques.

Chaque classement résulte d'une méthodologie particulière qui peut prendre en compte différents éléments comme les données institutionnelles qui sont renseignées par les établissements eux-mêmes.

Les classements internationaux sont un outil de promotion de la performance des établissements auprès de leurs partenaires (académiques, économiques ou politiques) ; ils constituent également un outil de pilotage permettant de mesurer dans le temps l'évolution de l'activité et du rayonnement national et international de l'établissement. Ces classements peuvent également susciter un sentiment d'appartenance des personnels universitaires.

Le positionnement de l'Université de Lille dans les classements internationaux :

- *Classement Times Higher Education 2019* : l'Université de Lille se situe dans le Top 500 (rang 401-500) parmi les 1 250 établissements d'enseignement supérieur répertoriés dans 89 pays. Le Times Higher Education élabore un classement thématique qui permet d'exposer les points forts de chaque établissement et l'Université de Lille se situe dans le rang 251-300 concernant le thème « Préclinique, clinique et santé ».
- *Classement de Shanghai 2018* : l'Université de Lille n'était pas présente dans le classement 2018 en raison d'une erreur de l'organisme gérant ce classement, toutefois elle était présente dans le classement thématique. Selon les critères, l'université devrait entrer dans le top 500 du classement en 2019 qui sera connu le 15 août. S'agissant du classement thématique, l'Université de Lille est située au sixième rang des universités françaises avec 27 thématiques classées. Pour conclure, l'université dispose d'une recherche aux forces bien réparties, toutefois il lui manque encore des points forts identifiés dans ce type de classement.
- *Classement QS by Subject 2019* : ce classement se base sur des enquêtes de réputation, des repères volumétriques et qualitatifs relatifs aux publications ainsi que sur des éléments structurels comme le pourcentage d'enseignants-chercheurs et d'étudiants internationaux. Ce classement propose cinq domaines thématiques et l'Université de Lille se situe dans les 500 meilleurs établissements mondiaux pour ce qui concerne dix disciplines relevant de quatre thématiques sur les cinq. Parmi les dix disciplines, La discipline d'archéologie et celle de Pharmacie et pharmacologie sont les mieux classées (rang 151).
- *Classement Leiden Ranking 2019* : ce classement est basé sur la période 2014-2017 et concerne 963 universités présentes dans 56 pays. Pour 2019, l'Université de Lille conforte sa 326<sup>ème</sup> place au niveau mondial, elle est classée à la 109<sup>ème</sup> place parmi les universités européennes et à la 11<sup>ème</sup> place française. La marge de progression pour que l'Université de



Lille se classe parmi les 100 premières universités européennes est courte, en effet elle doit augmenter son nombre de publications pour passer de 3 606 à 3825 publications et passer de 8,9% à 9,1% des publications classées dans le top 10.

Pour ce qui est de la stratégie, deux éléments peuvent être définis. Tout d'abord pour perfectionner le positionnement de l'Université de Lille dans les classements, il convient d'identifier les forces et les faiblesses de l'établissement dans le but d'élaborer une trajectoire fiable. Il convient également de connaître l'usage des classements par l'Université, qui peuvent être un outil de communication interne et externe mais également un outil de pilotage.

Il faut également accepter une progression lente dans les classements à fort impact, car l'Université de Lille est une université récente et les éléments pris en compte sont antérieurs à la fusion. L'université doit donc travailler sur son organisation structurelle, pour permettre une évolution dans les classements.

Toutefois, une progression rapide dans les classements thématiques est envisageable, car l'Université de Lille dispose de domaines d'excellence dont la recherche médicale et l'innovation où elle est désormais à la 39<sup>ème</sup> place européenne des universités innovantes et à la 7<sup>ème</sup> place française. L'objectif de l'université est de passer à trois thématiques dans le top 100 du classement de Shanghai dans une période de deux ans.

Pour permettre cette progression dans les classements, des outils sont requis, notamment la construction d'un système d'information performant. Un suivi du respect de la charte de signature des publications doit être fait, car seulement environ 70% des publications sont référencées Université de Lille. Cette charte de signature est attachée à la charte de la recherche intégrée au contrat d'objectifs et de moyens des unités de recherche.

Sur le long terme, du lobbying envers les producteurs de classement permettra de faire évoluer les critères et méthodologies des collectes d'informations. Ainsi, des difficultés ont eu lieu notamment entre le CHU de Lille et le classement de Leiden qui ne prenait pas en compte les publications de celui-ci.

Pour une progression de l'Université de Lille dans les classements internationaux, il est important de participer à de nombreux réseaux dont le réseau inter-établissement qui permet d'échanger sur les différentes stratégies des établissements. Au niveau interne, il est nécessaire d'élaborer un tableau de bord des classements, afin d'évaluer de façon pluriannuelle une trajectoire donnée.

### Débat :

**Frédéric BOIRON (CHU de Lille)** regrette l'approche quantitative et peu qualitative des classements parfois fondés sur d'anciens éléments. La proposition de faire évoluer les classements ne peut être que soutenue, du fait que ces derniers ont un impact immédiat. En effet pour le CHU et d'autres établissements, des conséquences matérielles concrètes découlent de la qualité des signatures. Effectivement plus les signatures sont fiables et recensées, plus les charges en matière de recherche qui sont de 90 millions d'euros par an sont financées par des crédits MERRI qui sont dimensionnés à l'appui des scores SIGAPS et SIGREC. Par conséquent la qualité des signatures a des répercussions sur la capacité du CHU à entretenir les moyens des unités de recherche. Il existe donc un intérêt certain à la mise en place d'une norme partagée en matière de signature ; un message a été adressé en ce sens à l'ensemble des responsables de recherche du CHU car de nombreuses publications ne sont pas référencées convenablement.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** explique que sur la qualité des signatures, il a été alerté par Patrick DEVOS (statisticien à l'EA2694) qui a effectué un état des lieux précis afin de réattribuer à l'Université de Lille des publications référencées selon des sites ou adresses curieuses. Lorsque ce travail sera pris en compte dans la période de référence, l'Université pourra effectuer une progression mécanique.

Quant à l'approche qualitative, il précise être attentif à ne pas dévier vers une approche exclusivement quantitative. Pour cela des outils sont mis en place dont la charte DORA (déclaration de San Francisco) qui revient sur des principes purement qualitatifs en terme d'évaluation. Le manifeste de Leiden, quant à lui, donne des recommandations pour ne pas faire exclusivement du quantitatif.

**Martine BENOIT (SynergieS)** souhaite revenir sur deux points. Concernant la signature des publications, elle explique avoir reçu un document unifiant les signatures. Cependant lorsqu'elle donne cette signature aux maisons d'édition allemandes, ces dernières énoncent que le code postal n'est pas une signature universitaire. S'agissant du dépôt sur HAL (archives ouvertes), celui-ci est très chronophage.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** répond que la question des signatures et des éditeurs revient régulièrement. En premier lieu, il recommande d'insister auprès de tout éditeur qui rechignerait à accepter une formule de l'université, même la moins développée, pour un ouvrage. En second lieu, se pose la question du référencement de cet ouvrage dans la base de donnée. Pour ce qui concerne le dépôt sur HAL, un soutien est fourni par le personnel du SCD dans le but d'aider au développement des pages professionnelles dans lesquelles sont référencées les publications. Cette aide a été mise en œuvre pour permettre un dépôt plus aisé sur la plateforme. Il ajoute que le premier pas dans HAL prend du temps car il faut tout référencer. Lorsque toutes les publications sont référencées, il suffit de les ajouter et cela prend moins de temps.

**Martine BENOIT (SynergieS)** demande s'il n'est pas possible d'obtenir de l'aide pour classer les deux années de références en retard.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** précise que l'aide peut venir de LILLOA qui a développé une interaction avec HAL, permettant un moissonnage pour obtenir une actualisation au plus proche de la réalité des publications.

**Etienne FARVAQUE (SynergieS)** revient sur les classements internationaux et déclare que ceux-ci sont généralement anglo-saxons. L'université de Lille étant une université francophone et générique, par conséquent beaucoup de publications ne sont pas prise en compte du fait qu'elles sont en langue française. Il convient donc de veiller à la bonne prise en compte de ces publications.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** affirme que cela fait partie des difficultés des classements. Pour les classements s'appuyant sur des bases de données dont Web of science et Scopus, un certain nombre de disciplines ne sont pas référencées correctement. Toutefois, pour le domaine des sciences humaines et sociales, l'Université d'Aix-Marseille est bien référencée dans Web of science, donc ce n'est ni hors de portée ni uniquement lié à la langue de production. Par conséquent avoir des publications référencées dans les bases de données est à la portée de tous les domaines.

Il ajoute que le manifeste de Leiden énonce qu'il faut être attentif à ne pas uniformiser le mode d'évaluation des publications, mais tenir compte des spécificités disciplinaires et ouvrir à d'autres langues que l'anglais. Ce dispositif aurait un impact quant à la reconnaissance de certains domaines.

**Sophie TISON (SynergieS)** affirme que les classements internationaux ont un impact sur l'attractivité des étudiants, les doctorants ainsi que les enseignants-chercheurs.

**Le Président** déclare qu'il faut être vigilant et prendre au sérieux la question des classements, car ces derniers jouent un rôle important.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** ajoute qu'il y a de nombreux domaines pour lesquels il est très important d'apparaître dans ces classements, car certaines universités étrangères acceptent de faire des cotutelles avec d'autres universités qui sont présentes dans ces classements.

**Sophie TISON (SynergieS)** complète ses propos en énonçant que l'appel de l'I-SITE souhaite attirer des étudiants qui viennent d'universités classées. Il convient donc d'être cohérent quant aux classements internationaux.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** confirme que si l'université a comme critère, pour certains appels à projet, d'aller vers des universités qui sont dans le top 200, il faut être soi-même dans le top 200.

**Sophie TISON (SynergieS)** fait remarquer que les conférences sont plus sélectives que les journaux dans le domaine de l'informatique, mais ces conférences ne passent pas dans le classement

Leiden. Concernant le lobbying auprès des organismes de classement, elle souhaite savoir si un consensus a été trouvé avec les universités françaises.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** répond que s'agissant du lobbying, un réseau inter-établissement est en voie de structuration et vise la création d'un groupe de vigilance par rapport aux organismes de classement. Il convient de savoir s'il faut se concentrer sur un classement en particulier ou sur des classements thématiques. Les outils de communication sont importants ; certaines universités disposent de spécialistes en bibliométrie en charge d'analyser les classements ou des services en charge des indicateurs pour le classement Times Higher Education. Depuis l'année dernière, la situation a évolué car le Ministère demande la constitution d'un groupe structuré pour rencontrer les organismes de classement.

**Jamal EL KHATTABI** déclare que les classements internationaux deviennent une référence. Il indique que l'université a une mission de recherche qui a une finalité, et ces classements internationaux ne reflètent pas la réalité quotidienne des chercheurs. Pour conclure, il souhaite connaître la politique qui peut être mise en place, car elle ne doit pas être seulement stratégique mais aussi tactique, comme le lobbying.

**Philippe SABOT (Vice-Président recherche sciences humaines et sociales)** précise qu'il n'a pas évoqué de finalité mais des outils qui sont des moyens et non une fin. De plus, il ajoute que le classement de Shanghai existant, par conséquent il faut le prendre en considération avec toutefois une certaine réserve.

### **3.4 Approbation des modifications des statuts de l'Université Numérique Thématique : « Université Ouverte des Humanités »**

#### Présentation :

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** explique que les universités numériques thématiques sont des lieux d'innovations pédagogiques mis en commun par l'ensemble des universités. Ces universités numériques thématiques sont au nombre de huit, dont UNISCIEL qui est présidée et portée par l'Université de Lille.

Ce point à l'ordre du jour concerne les modifications des statuts de l'Université Ouverte des Humanités (UOH) qui ont été adoptées le 26 septembre 2017 par le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, qui porte cette université thématique. Il ajoute que cela entraîne des modifications dans l'ensemble des universités participantes et que le conseil d'administration de chaque université doit se prononcer sur ces modifications.

#### Débat :

**Martine BENOIT (Synergies)** souhaite connaître la composition du conseil scientifique et du COPIL de l'UOH.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** déclare ne pas connaître la composition précise.

***Le Président soumet les modifications des statuts de l'Université Numérique  
Thématique : « Université Ouverte des Humanités » à l'approbation du Conseil.  
(délibération n°CA-2019-085)***

#### **Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

## 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

### 4.1 Approbation du projet d'installation d'un SAS d'Insertion pour des familles ROM sur le site d'Epi de Soil dans le cadre du dispositif « SAS vers l'Inclusion Sociale »

#### Présentation :

**Emmanuelle JOURDAN (Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés)** informe les élus du projet, qui participe d'un dispositif d'insertion pour l'intégration des familles de culture ROM. Ce projet concerne de petits effectifs afin de permettre un accompagnement social intense et une contractualisation avec les familles concernées.

Elle explique que l'Université est sollicitée par la préfecture qui lui a demandé, dans ce cadre, de mettre à disposition un terrain de 1000m<sup>2</sup> à l'Epi de Soil, dont elle est propriétaire. Ce terrain peut accueillir une dizaine de caravanes, soit une trentaine de personnes (2/3 d'enfants et 1/3 d'adultes). Ce site est situé à proximité d'installations sportives, cependant il sera clôturé avec des conditions d'accès. Ce site sera divisé en plusieurs espaces : hébergement, sanitaires, restauration et parking.

Emmanuelle JOURDAN précise que la mise en oeuvre de ce projet s'effectuera au moyen de l'établissement d'une convention entre l'université, l'Etat, la Métropole Européenne de Lille (MEL), la commune d'accueil qui est Loos, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'association de la Sauvegarde qui est l'opérateur de l'Etat pour le suivi social. Le choix d'élaborer une convention permet à l'université d'être partie prenante à ce projet, en cohérence avec la responsabilité sociale qu'elle porte. L'établissement d'une convention permet en outre de maîtriser la durée d'occupation du site, qui sera d'une année, renouvelable deux fois. Le renouvellement de cette convention sera l'occasion de rediscuter des conditions d'aménagement, de sécurité, d'hygiène et d'entretien du site. Ce choix permet de bénéficier du concours de plusieurs acteurs pour un meilleur accomplissement du dispositif. A ce titre, l'association La Sauvegarde du Nord mettra en place un référent qui sera présent de 8h à 17h et les enfants seront scolarisés dans différentes écoles de la commune de Loos.

L'Université mobilisera des étudiants dans le cadre des dispositifs pédagogiques d'engagements solidaires. Ces étudiants interviendront dans l'accompagnement scolaire des enfants, et pourront être récompensés, en fonction des maquettes de formation, par des points bonus ou des UE comme l'UE10 pour les formations de sciences humaines et sociales.

Pour clore son intervention, Emmanuelle JOURDAN explique que le choix de la convention a été retenu afin de créer les conditions d'un dialogue avec les partenaires sur une éventuelle requalification du site au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Effectivement il s'agit actuellement d'un terrain agricole non constructible qui sera viabilisé, et qui pourrait par la suite être requalifié de façon plus pertinente pour l'établissement.

**Pierre-Marie ROBERT (Directeur général des services)** ajoute qu'il restera à calibrer la convention pour permettre à l'université de continuer à garantir l'intégrité du site Epi de Soil, et notamment s'assurer que l'effectif des familles accueillies sera identique à celui prévu. L'université doit être également en mesure de garantir le maintien du site en état de salubrité.

Il précise que le terrain mis à disposition ne concerne pas la totalité de la propriété de l'université. Pierre-Marie ROBERT termine son intervention en déclarant que ce dispositif est négocié avec le préfet délégué à l'égalité des chances.

**Le Président** déclare qu'un dispositif similaire a été mis en place sur le campus de la Cité scientifique et aucune difficulté n'a été recensée. Il ajoute que ce dispositif reflète les valeurs de l'université. De plus le terrain mis à disposition est d'une superficie de 1 000m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 5 hectares, ce qui ne perturbera en rien l'aménagement du terrain prévu par divers projets (logements étudiants, projets sportifs etc).

#### Débat :

**Frédéric BOIRON (CHU de Lille)** confirme que le CHU est également sollicité pour ce genre d'installation. Selon lui, cela fait partie, d'une certaine façon, des missions des grandes institutions

publiques, même si cela suscite des difficultés voire des réactions. Il ajoute que le CHU a également proposé un terrain dans une zone moins aménagée et cette proposition est en discussion avec la préfecture.

**Etienne FARVAQUE (SynergieS)** déclare que c'est à l'honneur de l'université de développer ce type de projets. En raison des travaux d'équipement de voirie que cela nécessite, et du déficit constant en matière de terrains d'accueil, il se demande pourquoi l'université élabore une convention pour une durée d'un an renouvelable et non pas directement pour une durée de trois ans.

**Pierre-Marie ROBERT (Directeur général des services)** explique que négocier le renouvellement permet de sécuriser l'exécution de la mention conformément aux engagements qu'elle contient et d'éviter l'apparition de risques pouvant engager la responsabilité de l'université. De plus, en cas de difficultés d'exécution, il est possible, après bilan de fin d'année, de dénoncer la convention et de refuser son renouvellement.

Il précise par ailleurs que les familles accueillies par le projet se trouvent actuellement dans des situations précaires d'hébergement et implantées dans des zones dangereuses de grande circulation automobile. Il y a donc un intérêt majeur à leur permettre de quitter ces lieux au travers de dispositions comme les SAS qui s'inscrivent dans le cadre des dispositions interministérielles de janvier 2018.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** souhaite savoir à quoi correspond le terme SAS.

**Emmanuelle JOURDAN (Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés)** explique qu'il s'agit du nom qui a été donné au dispositif d'insertion.

**Pierre-Marie ROBERT (Directeur général des services)** ajoute que le SAS définit un « passage d'une situation précaire à une situation favorisant l'insertion, la socialisation, l'acculturation et la scolarisation des plus jeunes ».

**Wasiim GULABKHAN (Active ta Fac)** déclare que c'est à l'honneur de l'Université de Lille de s'engager dans ce projet, cependant il y a beaucoup d'étudiants de l'université qui sont à la rue et qui ne peuvent pas être hébergés ou difficilement. Il serait appréciable qu'un effort soit fait pour les étudiants qui sont en difficultés.

**Le Président** partage l'analyse de Wasiim GULABKHAN et précise que le logement est une compétence du Crous, avec lequel l'université mène des projets, même si la situation reste insatisfaisante. Ce dispositif est un projet parmi d'autres, mobilisant des acteurs territoriaux qui souhaitent porter assistance à ces populations. Il souligne que Sandrine ROUSSEAU et Emmanuelle JOURDAN mettent tout en œuvre avec les services, dans l'optique d'aider les étudiants en difficulté. Le préfet attend la délibération du conseil d'administration et le signal ainsi envoyé démontrera que l'Université de Lille est attentive aux difficultés sociétales.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRE & ASSOS)** énonce que la décision sera certes un signal envoyé au préfet, toutefois il attend que ce dernier envoie à son tour des signaux à l'université notamment sur la question des étudiants en exil.

**Le Président** déclare que lorsqu'il a contacté à deux reprises le préfet pour un étudiant en difficulté, celui-ci a donné une suite favorable.

**Emmanuelle JOURDAN (Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés)** ajoute que le préfet finance complètement depuis quatre années le dispositif d'accueil des étudiants en exil (50 à 80 étudiants chaque année, même si l'université a besoin d'en accueillir 300).

**Le Président soumet le projet d'installation d'un SAS d'Insertion pour des familles ROM sur le site Epi de Soil dans le cadre du dispositif « SAS vers l'Inclusion Sociale », à l'approbation du Conseil.**

(délibération n°CA-2019-086)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**

**Nombre de votants : 34**

## 4.2 Approbation de la création d'un emploi de professeur des universités suite à l'affectation d'un lauréat du concours d'agrégation de science politique

### Présentation :

**Le Président** informe les élus qu'il s'agit d'un poste attribué et financé par l'Etat. Il explique qu'il s'agit d'un vote formel, sur le fait que l'université obtienne ce poste au concours.

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet la création d'un emploi de professeur des universités suite à l'affectation d'un lauréat du concours d'agrégation de science politique, à l'approbation du Conseil.***  
(délégation n°CA-2019-087)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**

**Nombre de votants : 34**

## 4.3 Approbation des remises gracieuses

### Présentation :

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** porte à la connaissance des élus le montant restant dû de la dette faisant l'objet d'une demande de remise gracieuse, et rappelle l'avis de la commission sociale pour chaque dossier :

- *Dossier n°2019-01* : le montant restant dû de la dette est de 1 520,97€ sur une dette initiale de 2 024,23€. L'origine de la dette provient d'une erreur de l'administration pour le versement à tort d'une prime de participation à la recherche scientifique non due pendant huit mois. La situation sociale de l'agent étant complexe, un avis favorable est donné pour une remise gracieuse totale ou partielle.
- *Dossier n°2019-02* : le montant restant dû de la dette correspond à la totalité de la dette, soit 5 835,38€. L'origine de la dette est due à un trop perçu de rémunération suite à un congé de maladie allant de novembre 2016 à février 2017. Un avis favorable est donné pour une remise gracieuse totale ou partielle de la dette.
- *Dossier n°2019-03* : il s'agit d'un remboursement du paiement de la dette qui s'élevait à 1 145,16€. L'origine de la dette a été causée par un trop perçu de rémunération suite à un congé de maladie et un congé pour grossesse pathologique allant du mois d'avril au mois de mai 2017. Une remise gracieuse a été demandée en fin d'année 2017, mais celle-ci n'a pas pu être présentée en raison du contexte de fusion. Un avis en demi-teinte a été attribué sur le plan comptable et le plan social estimant qu'il n'y a pas une situation de reste à charge.
- *Dossier n°2019-04* : le montant restant dû de la dette s'élève à 3 790,69€ sur un montant initial de 4 756,48€. La cause de la dette est un trop perçu de rémunération suite à un congé de maladie. La situation sociale de l'agent est délicate avec un restant à vivre faible, un avis favorable a donc été donné sur le plan comptable et social pour une remise gracieuse totale ou partielle.

### Débat :

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** souhaite avoir des précisions concernant le dossier n°2019-03.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** indique que l'agent demande un remboursement. Elle ajoute qu'en raison de son instruction à la commission sociale d'établissement, elle se doit de présenter la demande.

**Le Président** comptabilise trois situations similaires et une situation particulière et informe les élus qu'ils doivent se positionner au regard de l'instruction faite par la commission sociale d'établissement. Il demande aux élus s'ils considèrent que ces remises gracieuses sont un ensemble ou s'ils souhaitent les séparer.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** précise à nouveau que pour le premier dossier, la responsabilité de l'administration est sans appel.

**Le Président** demande aux élus s'ils souhaitent voter les dossiers séparément.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP-FSU)** souhaite connaître la nature du vote.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** précise que le vote porte sur la remise gracieuse du montant restant dû de la dette, sauf pour le dossier n°2019-03 où il s'agit d'un remboursement.

**Le Président** précise que les élus du conseil d'administration ont autorisé pour effacer la dette des agents, compte tenu de l'avis de la commission sociale d'établissement.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** ajoute que la commission sociale d'établissement a donné trois avis favorables sur quatre pour les dossiers n°2019-01,02 et 04.

**Le Président** propose de voter l'ensemble des dossiers n°2019-01,02 et 04 et d'effectuer un second vote pour le dossier n°2019-03.

**Etienne FARVAQUE (SynergieS)** souhaite savoir si la proposition de la commission sociale d'établissement est d'accorder une remise gracieuse totale ou un taux de remise gracieuse, ou s'il appartient aux élus de définir le taux.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** explique que c'est aux élus de définir un taux. L'année dernière les taux étaient soit de 100%, 50% ou 0%.

**Etienne FARVAQUE (SynergieS)** ajoute être gêné par le fait que la personne qui a remboursé soit pénalisée par rapport aux autres.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** répond qu'elle n'a évoqué que les avis donnés par la commission sociale d'établissement et informe que la demande de remboursement a été instruite et a reçu un avis social différent par rapport aux autres dossiers.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** complète les propos de Madame SAVINA en déclarant que la commission sociale d'établissement évalue seulement la capacité à rembourser.

**Le Président** propose aux élus de voter chaque dossier séparément.

***Le Président soumet la remise gracieuse de 1 520,97€ (dossier n°2019-01) à l'approbation du Conseil.  
(délibération n°CA-2019-088)***

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité  
Nombre de votants : 34**

***Le Président soumet la remise gracieuse de 5 835,38€ (dossier n°2019-02) à l'approbation du Conseil.  
(délibération n°CA-2019-089)***

**Résultat des votes : approbation  
Nombre de votants : 34**

*Pour : 31*

*Contre : 0*

*Abstention : 3*

**Le Président soumet le remboursement de 1 145,16€ à l'intéressé (dossier n°2019-03) à l'approbation du Conseil.**  
(délibération n°CA-2019-090)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 8

**Le Président soumet la remise gracieuse de 3 790,69€ (dossier n°2019-04) à l'approbation du Conseil.**  
(délibération n°CA-2019-091)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2

**4.4 Approbation des frais de placement dans le cadre du programme ISEP  
(International Student Exchange Program) à compter de l'année  
universitaire 2020/2021**

**Présentation :**

**François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales)** explique que l'International Student Exchange Program (ISEP) est une association internationale qui permet à des étudiants d'effectuer des mobilités internationales partout dans le monde. Cette association compte 300 établissements membres, dont l'Université Lille 3 avant la fusion.

Il précise qu'il s'agit d'un système différent de ceux habituels, car les étudiants participants paient un montant de 500€ par mois qui leur permet d'être hébergé gratuitement au sein de l'université d'accueil et de bénéficier des repas à la cantine. De plus ils ne paient pas de frais d'inscription à l'université d'accueil. La majorité des étudiants de l'Université de Lille utilisent ce programme pour étudier aux Etats-Unis, et la majorité des participants au programme à l'Université de Lille sont des étudiants asiatiques.

En raison de la hausse du coût du logement dans le monde, le montant ne sera plus de 500€ mais de 550€ par mois à compter de la rentrée 2020. Cette augmentation des tarifs est demandée par les 15 universités françaises membres, pour leur permettre de continuer à financer ce programme, notamment à Nice et à Paris. Le délai est assez long, mais il est demandé à l'Université de Lille de se positionner avant le début de la rentrée 2019, afin d'informer le mieux possible les étudiants. François-Olivier SEYS indique que le coût par étudiant est identique quel que soit le pays d'origine de l'étudiant et quel que soit le pays d'accueil, malgré des coûts de logement différents d'une ville à une autre.

**Débat :**

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** souhaite savoir si les étudiants participants au programme seront concernés par les frais d'inscription différenciés.

**François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales)** précise que les étudiants en échange ne sont pas concernés par la mise en place des frais d'inscription différenciés.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP-FSU)** explique faire un vote de principe contre l'augmentation du tarif.



**Le Président soumet les frais de placement dans le cadre du programme ISEP (International Student Exchange Program) à compter de l'année universitaire 2020/2021, à l'approbation du Conseil.**  
(délibération n°CA-2019-092)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

Pour : 31

Contre : 3

Abstention : 0

**4.5 Approbation de la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019**

**Présentation :**

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** précise qu'il s'agit d'examiner les principes de rémunération du travail d'examen des dossiers de candidatures dans le cadre de la procédure Parcoursup.

Il est proposé d'affecter à chaque formation ou ensemble de formations, par tranche de candidatures, un volume horaire qui peut être doublé pour les équipes pédagogiques proposant notamment des dispositifs de remédiation/orientation (oui si).

Cette enveloppe est ensuite répartie entre les membres de la commission.

Une enveloppe est également prévue pour les personnels BIATSS intervenant dans l'instruction.

Nicolas POSTEL informe les élus que ce document préparatoire a été présenté à la CFVU du 23 mai, qui a validé ce point avec 19 voix pour et 3 voix contre.

**Débat :**

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** rappelle que l'année passée, certaines formations avaient refusé de mettre en place des commissions. Il souhaite savoir si cela s'est reproduit cette année.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** explique que certaines formations ont accepté d'emblée l'ensemble des candidatures. Pour celles-ci, il n'y a effectivement pas eu de travail en commission.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** précise que l'année précédente certaines formations de licence avaient refusé de mettre en place des commissions.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** répond que ce n'est pas le cas pour cette année sauf pour les formations citées, qui n'ont pas besoin de mettre en place des commissions, car elles peuvent accueillir l'ensemble des étudiants.

**Le Président soumet la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019, à l'approbation du Conseil.**  
(délibération n°CA-2019-093)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

Pour : 31

Contre : 3

Abstention : 0

**4.6 Approbation des critères généraux pour le remboursement des droits d'inscription aux diplômes nationaux acquittés, suite à l'annulation de l'inscription**

**Présentation :**

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** présente le tableau transmis aux élus et explique qu'il s'agit de déterminer les critères de remboursement des droits d'inscription, lorsque les étudiants souhaitent annuler leur inscription. Il précise que le remboursement est possible d'une part lorsque l'annulation de l'inscription est liée à l'établissement (non ouverture de la formation), et d'autre part, sur décision du Président, lorsque l'étudiant justifie de difficultés financières, médicales ou familiales. Dans ce dernier cas, la demande de remboursement doit être accompagnée d'un rapport social ou médical.

**Débat :**

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP-FSU)** estime que lorsqu'un étudiant s'inscrit dans un autre établissement public, les présidents d'université devraient se coordonner pour permettre à l'étudiant de ne pas payer deux inscriptions. Il serait intéressant qu'il y ait une coordination au sein de la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** explique qu'il faudrait une solidarité financière complète, ce qui est compliqué car les universités ont des comptes financiers séparés.

**Le Président** ajoute que cela peut relever de stratégies différentes des universités car la coordination des présidents a ses limites.

**Léo PETIT (SUD-SOLAIDAIRES & ASSOS)** explique ne pas comprendre le fait que les difficultés pédagogiques ne font pas l'objet d'un remboursement sur décision du président. En effet les difficultés pédagogiques constituent un motif d'annulation de l'inscription clairement distincte des convenances personnelles. Selon lui, les difficultés pédagogiques devraient être considérées différemment.

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** souhaite comprendre l'explication de Léo PETIT et demande si celui-ci souhaite que l'université rembourse tout étudiant qui se rend compte qu'il n'est pas en capacité d'obtenir son diplôme et qui ne se présente pas aux examens.

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** reformule ses propos en déclarant qu'un étudiant peut s'apercevoir a posteriori et à ses dépens que le niveau dans l'enseignement supérieur est élevé. Par conséquent, une commission devrait pouvoir examiner sa situation et proposer ou non un remboursement de ces droits d'inscription.

***Le Président soumet les critères généraux pour le remboursement des droits d'inscription aux diplômes nationaux acquittés, suite à l'annulation de l'inscription, à l'approbation du Conseil.***  
(délégation n°CA-2019-094)

**Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 34**

*Pour* : 31

*Contre* : 1

*Abstention* : 2

#### **4.7 Approbation de la part de droits d'inscription affectée au service commun de documentation**

##### **Présentation :**

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** précise que la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation s'élève à 34 euros pour l'année universitaire 2019/2020. Il ajoute que ce montant est identique à celui de l'année précédente.

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet la part de droits d'inscription affectée au service commun de documentation, à l'approbation du Conseil.***  
(délibération n°CA-2019-095)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**  
**Nombre de votants : 34**

#### **4.8 Approbation de la demande d'autorisation à accueillir au sein de l'Université de Lille des personnes sous le statut de volontaires dans le cadre du volontariat en service civique**

##### **Présentation :**

**Emmanuelle JOURDAN (Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés)** présente ce point et explique qu'il s'agit d'une demande de renouvellement, auprès de l'Agence Nationale du Service Civique, de l'agrément qui était porté jusque-là par la ComUE.

Elle ajoute que l'Université de Lille reprend directement l'agrément pour l'accueil des volontaires en service civique. Cette année elle a accueilli 30 volontaires en service civique, étudiants ou jeunes non étudiants, sur les différents campus, pour des missions de solidarité, de médiation et de lien avec les quartiers. Emmanuelle JOURDAN précise que l'Université de Lille est l'université qui accueille le plus grand nombre de volontaires en service civique et fait partie du comité de pilotage au Ministère.

L'Université apporte une vigilance particulière sur les questions de qualité des missions et de substitution à l'emploi. Il convient aux élus de permettre à l'université d'obtenir directement l'agrément pour poursuivre la politique d'accueil du service civique.

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet la demande d'autorisation à accueillir au sein de l'Université de Lille des personnes sous le statut de volontaires dans le cadre du volontariat en service civique, à l'approbation du Conseil.***  
(délibération n°CA-2019-096)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**  
**Nombre de votants : 34**

**4.9 Approbation d'organisation de deux bourses aux livres dans les bibliothèques du SCD en 2019**
**Présentation :**

**Nicolas POSTEL (Premier Vice-président)** explique qu'il s'agit d'ouvrages sortis des archives. Pour pouvoir organiser les bourses aux livres, le conseil d'administration doit donner son approbation.

**Pierre-Marie ROBERT (Directeur général des services)** précise que le prix du livre est de 1€. Il est possible d'acheter dix livres au maximum.

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet l'organisation de deux bourses aux livres dans les bibliothèques du SCD en 2019, à l'approbation du Conseil.***  
(délibération n°CA-2019-097)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**

**Nombre de votants : 34**

**4.10 Approbation des conventions**
**4.10.1 Convention attributive de subvention à l'association  
« La Multicrèche Les Kangourous Câlines »**
**Présentation :**

**Sandrine ROUSSEAU (Vice-présidente vie de campus et vie étudiante)** informe les élus qu'il leur est proposé de voter une subvention d'un montant de 55 000€ pour l'année 2019, identique aux deux années précédentes, en faveur de la crèche Les Kangourous Câlines située sur le campus Lille SHS. Des évolutions auront lieu dans les années à venir, car la crèche bénéficie de personnels du Crous à titre gratuit. Pour conclure, Sandrine ROUSSEAU explique que 2/3 des enfants accueillis à la crèche sont des enfants d'étudiants, un tiers étant des enfants de personnels.

**Débat :**

**Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR)** souhaite savoir si la crèche accueille les enfants d'étudiants de toute l'Université de Lille.

**Georgette DAL (Vice-présidente ressources)** précise qu'il a été demandé que l'objet de la convention soit modifié afin qu'il soit adapté au contexte de l'Université de Lille.

**Le Président** demande s'il y a une cohérence avec la crèche « Les Astromômes »

**Sandrine ROUSSEAU (Vice-présidente vie de campus et vie étudiante)** explique que la crèche « les Astromômes » est une crèche municipale qui loue des berceaux à l'Université de Lille, alors que la crèche Les Kangourous Câlines est une association qui bénéficie d'une subvention de l'Université de Lille.

**Georgette DAL (Vice-présidente ressources)** ajoute qu'il s'agit d'une association qui bénéficie d'une subvention et de locaux de la part de l'Université de Lille.

***Le Président soumet la convention attributive de subvention à l'association***  
***« La Multicrèche Les Kangourous Câlines », à l'approbation du Conseil.***  
(délibération n°CA-2019-098)

**Résultat des votes : approbation à l'unanimité**

**Nombre de votants : 34**

**4.10.2 Convention de mécénat « informatique au féminin » avec le groupe AXA**

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration

## 4.11 Points issus de la commission recherche du 6 juin 2019

### 4.11.1 Subventions Région

#### Présentation :

AERIS / ICARE 2019 – Financement de l'exercice 2019 du Centre de Données et Services ICARE au titre de la convention de partenariat du Pôle de données AERIS pour l'atmosphère

Responsable scientifique : Jérôme RIEDI

Laboratoire : UMS ICARE / Pôle AERIS

**Subvention régionale demandée pour ULille : 280 000.00 euros**

CPER PO – ELSAT2020 programmation 2019

Responsable scientifique : Philippe DUFRENOY

Laboratoire : LaMcube

**Subvention régionale demandée pour ULille : 507 557.00 euros**

Dispositif Start-AIRR – Projet CHAMPIBOT – Etude de faisabilité de l'utilisation de la robotique pour la cueillette automatisée des champignons

Responsable scientifique : Rochdi MERZOUKI

Laboratoire : CRISTAL

**Subvention régionale demandée pour ULille : 100 000.00 euros**

AAP Allocation de recherche 2019 – Sujet de thèse : Apprentissage par simulation numérique en vue du diagnostic pour les machines électrique – Entreprise : EDF

Responsable scientifique : Yvonnick LE MENACH

Laboratoire : L2EP

**Subvention régionale demandée pour ULille : 46 011.00 euros**

AAP Allocation de recherche 2019 – Sujet de thèse : Développement et application au bloc opératoire de la technologie de diagnostic peropérative et de chirurgie guidée, SpiderMass –

Entreprise : Oncovet Clinical Research (OCR)

Responsable scientifique : Isabelle FOURNIER

Laboratoire : PRISM

**Subvention régionale demandée pour ULille : 46 011.00 euros**

AAP Allocation de recherche 2019 – Sujet de thèse : Valorisation de la diversité chimique et génétique du houblon sauvage de la région Hauts-de-France dans un objectif de développement variétal et d'appréciations pharmaceutiques, agro-alimentaires et agricoles – Entreprise : Institut Français de la Brasserie et de la Malterie

Responsable scientifique : Céline RIVIERE

Laboratoire : ICV

**Subvention régionale demandée pour ULille : 46 011.00 euros**

**Le Président** informe les élus du conseil d'administration, qu'à la demande de Monsieur LEBAS (Région Hauts de France), il ne prend pas part au vote.

***Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet les demandes de subventions auprès de la Région Hauts-de-France, à l'approbation du Conseil.***

(délibération n°CA-2019-099)

#### **Résultat des votes : approbation**

**Nombre de votants : 33**

*Pour* : 33

*Contre* : 0

*Abstention* : 0

*Refus de prendre part au vote* : 1

## 5. Questions diverses

### Désignation d'un étudiant et son suppléant au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Lille pour la session 2019

Les candidats présentés (classés par ordre de dépôt) sont :

- Wasiim GULABKHAN *liste Active ta Fac*
- Jarod MERCIER *liste UNEF*
- Marion MAUCHAUSSEE (titulaire) et Elise MARGAT (suppléante) *liste Inter'Asso*

**Le Président soumet au vote la désignation d'un étudiant et de son suppléant au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Lille pour la session 2019.**  
(délibération n°CA-2019-100)

**Nombre de votants : 34**

Résultat des votes :

- Marion MAUCHAUSSEE (titulaire) et Elise MARGAT (suppléante) : 26 voix
- Wasiim GULABKHAN : 7 voix
- Jarod MERCIER : 0 voix

Vote blanc : 1

*Sont désignés : Marion MAUCHAUSSEE (titulaire) et Elise MARGAT (suppléante).*

\*\*\*\*\*

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU)** déclare que le Président a reçu un courrier de SNESUP FSU concernant le communiqué de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en date du 21 mai dernier, se positionnant en faveur de la suppression de la qualification et la remise en cause du cadre commun des 192 HETD. Il ajoute que le syndicat SNESUP FSU est contre cette suppression de la qualification et souhaite donc connaître le cadre légal qui permet à la CPU, en dehors de tout débat dans les conseils des établissements, d'annoncer de telles positions.

**Le Président** explique que la CPU n'est pas décisionnaire en la matière, mais porte une position auprès du gouvernement. Le Président précise qu'une réflexion est actuellement menée, des groupes de travail ayant été mis en place à l'initiative de la Ministre.

Il ajoute avoir été présent à cette assemblée plénière de la CPU du 21 mai où sur les 90 membres présents (environ), 89 se sont montrés favorables à la suppression de la qualification. Le débat reste cependant ouvert. Le Président ne pense pas que la qualification fasse encore pleinement sens aujourd'hui. L'université a pu se priver de collègues internationaux n'étant pas passés par la procédure de qualification et cela interpelle. Il faut admettre que la tendance est d'accélérer l'autonomie des universités, par conséquent l'université doit être en mesure d'exercer ses responsabilités sur la qualité des recrutements. S'agissant des promotions, le président émet des réserves, notamment en cas de tensions internes aux établissements ; dès lors l'analyse nationale du dossier semble être la plus pertinente.

**Jamal EI KHATTABI (SNESUP FSU)** ajoute que le sujet principal du communiqué de la CPU est l'autonomie des universités, ayant pour conséquence un nouveau système de recrutement local. Cependant le cadre national reste le système le plus équitable pour traiter les dossiers de manière commune et équitable dans les sections.

**Le Président** répond que les comités de sélection sont compétents pour évaluer la qualité d'un dossier. Pour terminer ses propos, il rappelle que la CPU ne décide pas mais qu'elle transmet à la Ministre une position partagée.

\*\*\*\*\*

**Martine BENOIT (SynergieS)** souhaite savoir ce qui se passe avec les conventions de recherche, car elle a l'impression qu'elles sont stoppées à un endroit et que cela ne bouge plus. Elle explique que cela fait plus de huit mois qu'elle relance, avec Philippe SABOT, une convention pour que l'université adhère à la création d'un réseau de recherche national autour du racisme et de l'antisémitisme.

**Le Président** remercie Martine BENOIT d'avoir alerté sur ce point et explique ne pas connaître cette difficulté qui sera instruite, et un éclaircissement de cette situation sera donné.

\*\*\*\*\*

**Léo PETIT (SUD-SOLIDAIRES & ASSOS)** indique être mandaté pour évoquer une décision de la commission FSDIE en date du 30 avril dernier. Cette décision concernait une demande de 1 400€ pour l'élaboration d'un tournoi de mathématiques à destination des lycéens et lycéennes. Cette demande de subvention a été rejetée par trois voix contre deux et la CFVU a suivi l'avis de la commission. Il se dit étonné de ce refus, car c'est une action organisée par des doctorants qui, certes, concerne des lycéens mais qui contribue tout de même au rayonnement de l'université. Ce refus est encore plus étonnant car le reliquat sur le FSDIE projet fut conséquent l'année passée. Par conséquent, il demande aux membres du conseil de revenir sur la décision de la commission FSDIE et celle de la CFVU qui selon lui, au regard des documents fournis, n'a pas été assez informée.

**Sandrine ROUSSEAU (Vice-présidente vie de campus et vie étudiante)** explique que ce refus est justifié par le fait qu'il ne s'agissait pas réellement d'une initiative étudiante, mais que cela favorisait les lycéens. De plus cette demande de subvention pouvait être prise sur d'autres lignes budgétaires dont la CVEC. Elle ajoute que cette demande a déjà été refusée les années précédentes. Néanmoins ce projet a tout de même pu avoir lieu.

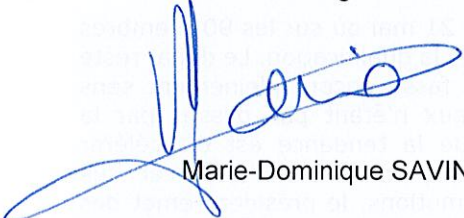
**Le Président** souhaite connaître le vote de la CFVU

**Sandrine ROUSSEAU (Vice-présidente vie de campus et vie étudiante)** répond que les étudiants étaient contre à l'unanimité et le personnel a voté pour.

**Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h54**

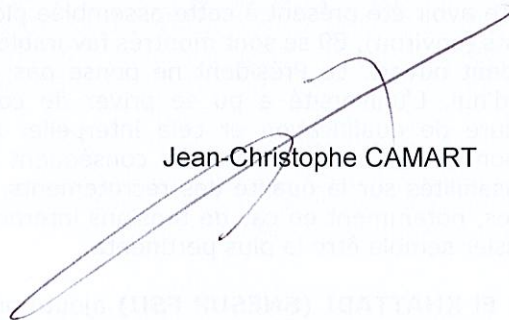
**La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à 13h30.**

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président



Jean-Christophe CAMART